

FESJ

Fédération des Espaces pour la Santé des Jeunes

RAPPORT D'ACTIVITE

2020

Promouvoir la santé des jeunes, fédérer les professionnel(le)s qui les soutiennent.

Fédération des Espaces pour la Santé des Jeunes

Rapport moral du Président	3
Dates clés	4
Nos principes, nos valeurs et les textes internationaux de référence	5
La nouvelle Charte des Espaces pour la Santé des Jeunes	6
Cinq missions réaffirmées	7
« Espaces Santé Jeunes » et « Espaces pour la Santé des Jeunes »	8
Le pôle « Volontaires en Services Civiques »	9
Notre communication	10
Nos actions	12
Perspectives 2021	18
Nos financeurs en 2020	19
Informations de contact	20
Informations sur l'association	20
Annexes	21

Rapport moral du Président

Chers adhérents,

Quelle année 2020...

Pour nous toutes et tous ce fut sans aucun doute une année difficile, tant sur le plan personnel que professionnel. Pour autant, cette période complexe a clairement dévoilé aux yeux du monde la nécessité d'une politique de santé forte, particulièrement dans le domaine de la prévention. Nous constatons d'ailleurs toutes et tous au sein de nos différents dispositifs les difficultés déjà entamées et à venir en termes de santé globale, à savoir : physique, sociale et mentale.

Sans avoir de réelle visibilité sur l'année qui se profile, votre fédération continue d'avancer en recherchant les moyens de fédérer au mieux vos espaces et de les représenter.

Pour ce faire, en 2020 :

- La « Fédération des Espaces Santé Jeunes » est devenue la « Fédération des Espaces pour la Santé des Jeunes » - s'ouvrant ainsi à d'autres dispositifs que les Espaces Santé Jeunes - dans une optique nous fédérer autour de valeurs humanistes. Par ailleurs, les adhésions pour les personnes physique seront désormais possibles dès janvier 2021 pour les professionnel(le)s ne relevant pas d'Espaces pour la Santé des Jeunes mais souhaitant rejoindre nos valeurs et notre réseau. Le nouveau site de la FESJ a d'ailleurs été mis en ligne.
- La FESJ a opéré une refonte complète du site Cartosantéjeunes en juillet dernier avec pour même vocation de donner une visibilité à l'ensemble des structures proposant un lieu d'accueil et d'écoute universel et inconditionnel (ESJ, PAEJ, MDA, etc.). En 2021 seront ajoutées les Consultation Jeunes Consommateurs et les dispositifs de Santé Sexuelle.
- La FESJ a mis en place des rencontres nationales et locales (par visio-conférence), tenu informé les réseaux de l'état d'activité de ses adhérents durant le confinement, réalisé un bilan d'activité des adhérents durant le premier confinement, développé un espace de travail collaboratif en ligne (via le logiciel Slack), participé à une table ronde organisée par le laboratoire Pfizer, mis à jour son annuaire des adhérents ou encore travaillé à la communication de l'ensemble de ces éléments.

Il reste encore beaucoup de travail à accomplir pour l'année 2021 et nous nous efforcerons de répondre aux attentes des adhérents. Une petite note positive pour terminer ; la (re)naissance de l'Espace Santé Jeunes de Dunkerque qui rejoint ainsi la FESJ en 2021

Vincent Persuane
Président de la FESJ

Dates clés

1997-2003

- La Fondation de France lance son programme "**Santé des jeunes**". Ce programme contribue à la création de **lieux d'information, d'écoute, d'évaluation et d'orientation** pour faciliter l'accès des jeunes aux services de soins et les sensibiliser à leur propre santé.

2003

- La Fondation de France renforce son action par des appels à projet qui permettent la création d'une trentaine de lieux d'accueil dédiés aux jeunes : les «**Espace Santé Jeunes**» (ESJ).

24 mai 2004

- «**Les Espaces Santé Jeunes, spécificité et pertinence des pratiques professionnelles**», (étude du Dr Ketty Gilloux - Gres Médiation Santé) reconnaît la spécificité et la qualité des pratiques professionnelles des ESJ.
- La **Fédération des Espaces Santé Jeunes (FESJ)** est créée sur la base d'une volonté commune de se rassembler en un réseau représentatif de l'**identité** et des **valeurs** des ESJ, **d'échanger sur nos pratiques** et de **capitaliser un savoir-faire**.

2009-2011

- La FESJ s'associe aux associations nationales des Points Accueil Ecoute Jeunes (ANPAEJ) et des Maisons des Adolescents (ANMDA) pour faire entendre notre **volonté commune de défendre les politiques en faveur de la jeunesse**, et particulièrement de la jeunesse en grande fragilité, dans un contexte de réorganisation des crédits d'Etat.
- La FESJ reçoit l'**agrément national de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire**.

2012

- La FESJ s'engage au côté de huit organisations afin de défendre un **Manifeste pour une politique de santé en faveur des jeunes**, grâce à l'initiative de la Société Française pour la Santé de l'Adolescent (SFSA).
- La FESJ participe à la **Concertation nationale « Refondons l'École de la République »**, lancée par le Ministère de l'Éducation Nationale.

2013

- La FESJ a initié la première édition d'une **Journée annuelle en faveur de la santé des jeunes**.
- La FESJ développe le site www.cartosantejeunes.org qui recense, sur le territoire national, 307 lieux d'accueil, d'écoute et de consultations pour les jeunes, ainsi que les sites spécialisés sur la santé et les services thématiques d'aide à distance.

2014

- La FESJ **renforce les collaborations entre les ESJ**, favorise l'**échange de pratiques professionnelles** et **revisite son projet associatif** grâce au Dispositif Local d'accompagnement.

2015

- Après avoir revisité son projet associatif en 2014, 2015 est l'année de la **mise en oeuvre du nouveau projet associatif**.
- La FESJ renforce la **capitalisation autour des actions** des adhérents et des partenaires ("Volontaires en mission !"), et **diversifie ses outils de communication** (réseaux sociaux, sites).
- La Journée de la Santé des Jeunes devient la **Quinzaine de la Santé des Jeunes**, avec pour thème la **participation des jeunes**, thématique forte de l'année 2015 pour la FESJ avec le recrutement de **deux volontaires en Service Civique**.
- L'Observatoire de la Santé des Jeunes est lancé grâce à l'étude **Zoom 2014**.

2018-2019

- La FESJ intègre le **Conseil des Partenaires**, composé de six instances nationales oeuvrant pour la promotion de la santé des jeunes, dans le but d'interpeler les pouvoirs publics sur l'importance de la prévention auprès de ce public. La première **journée des Partenaires** a lieu le 12 novembre 2018 au **Palais du Luxembourg** en vue d'interpeler les pouvoirs publics sur l'importance de la prévention.
- Pour la première fois, la FESJ est représentée lors de tables rondes et d'ateliers à l'occasion du **European Forum of Primary Care (EFPC)** ainsi qu'au **Congrès National des Centres de Santé**

2020

- La Fédération des Espaces Santé Jeunes modifie ses statuts et devient la **Fédération des Espaces pour la Santé des Jeunes**, s'ouvrant à tout dispositif respectant les valeurs de la FESJ.

Nos principes, nos valeurs et les textes internationaux de référence

La FESJ soutient les Espaces pour la Santé des Jeunes qui adoptent les principes suivants :

- ✓ Proposer un accueil **gratuit**, respectueux de l'**anonymat** et de la **confidentialité** aux jeunes de 11 à 25 ans;
- ✓ **S'interdire tout jugement** sur les comportements des jeunes et des adultes accueillis ;
- ✓ Susciter la **libre adhésion** pour toute démarche concernant les personnes accueillies.
- ✓ **Favoriser l'accompagnement** de chaque personne accueillie dans la prise en charge de sa santé ;
- ✓ Proposer un **accueil interdisciplinaire** pour garantir un **accompagnement global**.

LA FESJ, NOS VALEURS



LA FESJ, LES TEXTES INTERNATIONAUX DE REFERENCE



La conception de la santé telle que définie par l'OMS : « la santé est un état complet de bien-être physique, mental et social et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité. » (1946) ;



La convention internationale des droits de l'enfant et de l'adolescent. (1989) : reconnaître et protéger les droits spécifiques des enfants. L'enfant, étant défini comme un être humain âgé de moins de 18 ans, qui a le droit d'être protégé, nourri, soigné, éduqué, de s'exprimer, d'avoir des loisirs...

Pour les 30 ans de cette convention, la FESJ a co-organisé un bel événement que vous retrouverez au cours de ce bilan



La promotion de la santé selon la Charte d'Ottawa, (1991) ; créer les conditions environnementales, sociales, économiques, culturelles et politiques globales qui favorisent l'amélioration de la santé.

- ✓ Renforcer l'action communautaire (fortifier la démocratie participative, renforcer les réseaux d'entraide) ;
- ✓ Développer les aptitudes personnelles ;
- ✓ Etablir des politiques de santé saines (investir dans la santé, développer de nouveaux modes de gouvernance) ;
- ✓ Réorienter les services de santé vers une approche globale.



Les lois de la République Française et l'attachement aux Droits de l'Homme, aux principes de Liberté, d'Egalité, de Fraternité et de Laïcité.

La nouvelle Charte des Espaces pour la Santé des Jeunes

1. Le Public

Les espaces pour la santé des jeunes sont positionnés dans le champ de la prévention santé en direction de l'adolescence et accueillent :

- Les jeunes âgés de 11 à 25 ans
 - Les parents
 - Les professionnels

2. Les Valeurs

Les pratiques professionnelles des membres de la Fédération des Espaces pour la Santé des Jeunes s'appuient sur :

- La conception de la santé définie par l'OMS qui stipule que « la santé est un état complet de bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité
- La Convention Internationale des Droits de l'Enfant (1989)
- Les lois de la République et les valeurs démocratiques des états de droit, en particulier la laïcité
- La promotion de la Santé (Charte d'Ottawa, 1991)

3. Les Missions

Lieux de proximité, anonymes et gratuits, les Espaces pour la Santé des Jeunes sont ouverts aux adolescents et jeunes adultes (11-25 ans).

Leur mission principale, initialement de prévention et d'orientation est devenue au fil des années un premier pas pour les jeunes dans leur parcours de santé (au sens de l'OMS).

Ils s'efforcent de favoriser l'éducation à la santé, le bien-être des adolescents et des jeunes adultes ainsi que la prévention des troubles psychiques par des actions collectives des consultations individuelles.

Partant des besoins identifiés par des professionnels, des élus et/ou habitants, les Espaces pour la Santé des Jeunes sont des structures pluridisciplinaires et multi partenariales basées sur les principes de promotion de la santé et dont l'objectif commun est l'amélioration de la santé des jeunes.

Dans le respect des spécificités de chaque structure, des valeurs et des missions communes ont été développées.

Les Espaces pour la Santé des Jeunes s'engagent à :

- Proposer un accueil gratuit, avec ou sans rendez-vous, respectueux de l'anonymat et de la confidentialité
- S'interdire tout jugement sur les comportements des adolescents et jeunes adultes fréquentant leurs structures
- Favoriser l'accompagnement de chaque personne dans la prise en charge de sa santé
- Susciter la libre adhésion de la personne pour toute démarche la concernant

Le fonctionnement des Espaces pour la Santé des Jeunes repose sur :

- Une équipe pluridisciplinaire permettant la prise en charge de la santé globale (physique, psychique, sociale et relationnelle) de la personne
- Le travail en réseau avec les professionnels en charge de la santé, du suivi social ou éducatif des jeunes

Les Espaces pour la Santé des Jeunes sont un espace « tiers » pour la personne, comme lieu d'accueil non-institutionnalisé, mais en capacité de se mettre en lien avec les partenaires de l'accompagnement.

Par leur maillage territorial et leur accès privilégié à un public spécifique, ils ont vocation à être observatoire local de la santé des adolescents et jeunes adultes.

Cinq missions réaffirmées

La Fédération des Espaces pour la Santé des Jeunes, au travers de son nouveau Projet Associatif, réaffirme cinq missions principales.

Soutenir les Espaces pour la Santé des Jeunes qui adoptent les principes suivants

Proposer un accueil **gratuit**, respectueux de l'**anonymat** et de la **confidentialité** aux jeunes de 11 à 25 ans

S'interdire tout jugement sur les comportements des jeunes et des adultes accueillis

Susciter la **libre adhésion** pour l'ensemble des démarches qui concernent les personnes accueillies

Favoriser l'accompagnement de chaque personne accueillie dans la prise en charge de santé

Proposer un **accueil interdisciplinaire** pour garantir un **accompagnement global**

Renforcer le maillage territorial

Développer notre **champ d'intervention territorial** pour que les publics gardent un **choix d'entrée varié** et une diversité de réponses

Renforcer les **collaborations** entre les Espaces pour la Santé des Jeunes pour offrir une **meilleure prise en charge** des jeunes

Développer la **complémentarité** entre les dispositifs au niveau national pour **faciliter les collaborations** de terrain

Observer, proposer et dégager des perspectives pour les pouvoirs publics

Faire valoir la place des Espaces pour la Santé des Jeunes, leur spécificité et leur légitimité dans le système de santé

Participer à l'évolution des politiques de santé publique en faveur des jeunes et de leurs familles, par des actions de plaidoyer

Proposer des modalités d'action innovantes, à fort potentiel d'essaimage

Avoir une fonction d'Observatoire des problématiques des jeunes et de leur famille, au niveau local et national

Capitaliser autour des savoir-faire et valoriser les actions

Renforcer l'expertise des membres de la FESJ, au travers de journées nationales d'échanges de pratiques professionnelles, de journées thématiques sur la santé des jeunes, et d'outils de communication variés

Former les professionnels à la spécificité de l'accompagnement d'un public en constante évolution

Rendre lisible les métiers en ESJ vis-à-vis des partenaires, des financeurs et des politiques, pour que les ESJ soient identifiés comme structures ressources

Sensibiliser les jeunes, les professionnels et le grand public sur les enjeux liés à la santé des jeunes

Communiquer sur nos positionnements institutionnels, face à l'actualité et/ou face aux évolutions sociétales (réseaux sociaux, communiqués de presse, relation presse)

Développer la visibilité et l'accessibilité des lieux d'accueil pour les jeunes et leur famille

Communiquer sur nos actions

« Espaces Santé Jeunes » et « Espaces pour la Santé des Jeunes »

La FESJ a modifié en 2020 ses statuts en vue d'une ouverture vers l'ensemble des dispositifs œuvrant en faveur de la santé des jeunes.

Afin de faciliter l'accès aux jeunes à des structures labellisées, garantissant une qualité d'accueil, la FESJ ouvre ses adhésions à l'ensemble des Espaces pour la Santé des Jeunes dont les missions et valeurs correspondent à notre charte et à nos valeurs. Une adhésion aux personnes physique est également désormais possible.

Dans leur histoire, les ESPACES SANTÉ JEUNES (ESJ) ont été créés afin de proposer une prise en charge globale, individualisée et adaptée aux besoins des jeunes (11-25 ans).

Les ESJ proposent un cadre d'intervention spécifique, avec une grande souplesse de fonctionnement pour garantir un **accueil inconditionnel, gratuit, confidentiel, avec ou sans rendez-vous.**

Les professionnels des ESJ animent également des actions collectives, avec pour objectif « d'aller vers les jeunes, pour les faire venir » et être identifiés comme **structures ressources.**

Les ESJ sont des « **observatoires locaux** » de la **santé des adolescents et des jeunes adultes**, de par leur implantation dans chacun des territoires et leur place dans le réseau de professionnels et de par l'hétérogénéité du public reçu.

Quels que soient le nom de leurs dispositifs, les nouveaux adhérents s'engagent à :

- **Faciliter l'accès des jeunes** aux services de prévention et de soin ;
- **Informers, sensibiliser et accompagner** les jeunes par des consultations de prévention et des actions collectives ;
- **Repérer précocement** les situations nécessitant une orientation vers des structures spécialisées ;
- Proposer un **soutien à la parentalité** et un accompagnement pour les parents et familles en difficultés ;
- Favoriser la prise en compte par les jeunes de leur propre santé, dans ses aspects **somatiques, psychologiques et socio-éducatifs** ;
- Développer le **travail en réseau local** (professionnels de la santé, du travail social, de l'éducation, de la justice et de l'insertion) pour une meilleure prise en compte des problématiques vécues par les jeunes ;
- Proposer des actions et des **formations** pour les professionnels en charge de la jeunesse.

Le pôle « Volontaires en Services Civiques »

LA FESJ A SOUHAITÉ DÉVELOPPER CE PÔLE DE VOLONTAIRES EN RECRUTANT DE NOUVEAUX VOLONTAIRES, AFIN DE RENFORCER SA DÉMARCHE DE PRÉVENTION PAR LES PAIRS, PARTAGÉE SUR LE TERRITOIRE NATIONAL, ET AMÉLIORER L'INFORMATION ET LA SENSIBILISATION DES JEUNES SUR LEUR SANTÉ.



La FESJ a donc répondu à l'**appel à projet de la Fondation CNP et de l'Agence du Service Civique**, obtenant un financement lui permettant la création de son pôle de volontaires en Service Civique. **En 2020, huit volontaires sont détachés dans les Espaces pour la Santé des Jeunes** qui se sont proposés et ont été motivés à développer des missions d'intérêt général pour ces jeunes.

Afin de garantir la cohérence et la pertinence globale de la mission du volontaire et de faire le lien entre le local et le national, le tutorat est assuré conjointement par un membre du conseil d'administration de la FESJ chargé de son organisation, Verena Sabatino, et un référent dans chacun des ESJ.

Les volontaires, ont effectué leurs missions sur une durée de 8 mois, à raison de 24h par semaine, conformément aux principes et à la charte du service civique, œuvrant pour l'intérêt général.

Les objectifs du pôle de volontaires sont :

- **Favoriser la citoyenneté et l'expertise** des volontaires pour qu'ils deviennent des ambassadeurs santé auprès des jeunes vulnérables
- **Développer des modes d'intervention innovants**, valorisant la prévention par les pairs et développer de nouveaux outils de prévention pour lutter contre les inégalités sociales de santé
- **Sensibiliser les jeunes** les plus vulnérables à la prise en compte de leur santé physique, psychique et sociale
- **Informers les jeunes** sur les lieux d'accueil, d'écoute et de consultations santé qui leurs sont dédiés.

Ce projet est innovant par la **synergie entre les volontaires** qu'il a permis de créer sur le territoire national. Les expériences des volontaires auprès des jeunes pourront être partagées et mutualisées afin de développer une méthodologie de **prévention par les pairs**, permettant d'atteindre les publics éloignés des canaux classiques et ainsi de **réduire les inégalités sociales de santé**. Les annonces ont été mises en ligne sur le site du service civique mais aussi par les ESJ recruteurs auprès de leurs partenaires locaux.

La FESJ a ainsi coordonné **12 volontaires sur une mission d'ambassadeur santé au sein d'ESJ** : à Aubagne, Cannes, Gennevilliers, Marseille et Reims

Ambassadeur-santé auprès des jeunes de 12 à 15 ans, pour promouvoir les lieux d'accueil, d'écoute, de prévention et d'accès au soin (Espace Santé Jeunes - ESJ), dans une démarche citoyenne et égalitaire, pour réduire les inégalités sociales de santé

En 2020 ces volontaires n'ont pu bénéficier des formations proposées les années précédentes en raison de la crise sanitaire.

Les volontaires, par leur double posture de volontaire et de jeune, permettent la mise en place au sein de leurs structures de modes d'intervention innovants, notamment la prévention par les pairs. Ils participent à des actions de prévention, et se posent donc en ambassadeur santé auprès des jeunes. Par leur mission, ils développent une citoyenneté active, s'inscrivant dans une mission ayant pour objectif la réduction des inégalités sociales de santé.

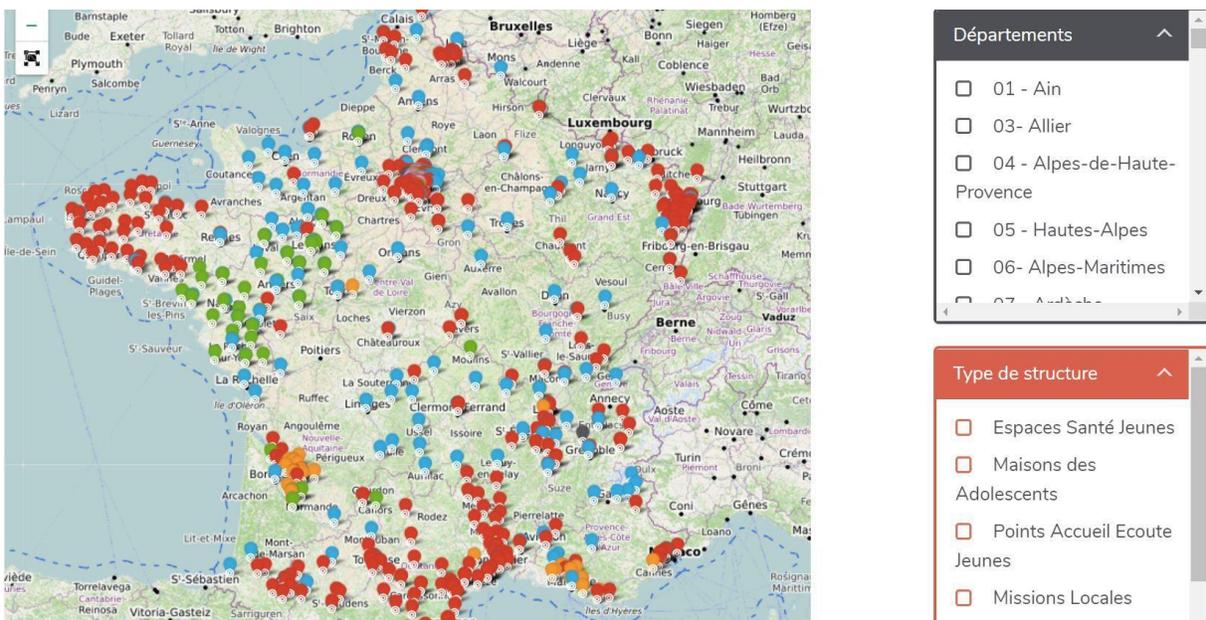
Notre communication

LA NOUVELLE CARTOSANTEJEUNES

La FESJ a créé et administre le site Cartosantejeunes.org

Ce site, ressource utilisée par le site internet du ministère de la Santé et des Solidarités, a pour ambition de recenser sur un site internet unique tous les lieux d'accueil, d'écoute et de consultations pour les jeunes en France.

Le 10 juillet 2020, une refonte complète du site est mise en ligne, compatible tous supports grâce à un financement de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale des Hauts-de-Seine (DDCS 92) et du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine (CD92). De ce fait, le département des Hauts-de-Seine est entièrement priorisé lors des mises à jours des différents dispositifs.



Avec cet outil internet, la Fédération des Espaces Santé Jeunes espère rendre accessible aux jeunes et à leur entourage les informations relatives aux lieux d'accueil proches de chez eux et aux services d'aides à distance pour les plus éloignés.

La plupart des visiteurs nous retrouvent par le moteur de recherche Google

LE NOUVEAU SITE DE LA FESJ

Le refonte complète du site fesj.org vient s'adapter aux nouveaux statuts, à la nouvelles charte et au nouveau logo de la FESJ. Du fait de cette refonte, nous ne sommes pas en mesure de fournir les statistiques de visite pour l'année 2020, si ce n'est pour la période du 11 au 31 décembre : 843 visites.

Plus épuré et plus simple, le site de la fesj vous permet un information directe vers les ressources de la FESJ et vers celles de la Cartosantejeunes.

Le site fesj.org s'adresse à tous les professionnels et partenaires travaillant dans le champ de la santé des jeunes. Il recense les ressources utiles : actualités, études, colloques, formations, etc. Le site est régulièrement actualisé par l'ajout de nouveaux articles.



LE LINKEDIN

Le profil LinkedIn de la FESJ, réseau professionnel en ligne, ne cesse de voir son nombre de contacts augmenter. Ils sont ainsi **passés de près de 1900 contacts en 2019 à 2289 contacts en 2020**. Ce profil LinkedIn permet une plus grande visibilité de la FESJ, de ses actions et de ses publications, mais également des liens directs avec des élus, instances publiques de santé ou partenaires associatifs.

LE FACEBOOK

Le profil Facebook de la FESJ, créée en février 2015, ainsi que la page CartoSantéJeunes, ont connu un franc succès, régulièrement alimentées de publications. **Plus de 1620 personnes sont abonnées** à la page en 2020. Il a permis de faire connaître la FESJ, ses adhérents, mais aussi de prendre contact avec certaines institutions (IREPS Réunion, Espaces Santé dans les pays du Maghreb, projets aux Comores, Tunisie, etc.), diffusant des informations sur l'actualité, les colloques et événements, les publications, les actions des ESJ, des outils et campagnes de prévention, etc.

Nos actions

MINI-ZOOM DE L'ACTIVITE DES ESJ DURANT LA PERIODE DE CONFINEMENT

Ce mini-zoom prend en considération la période de confinement, du 16 mars au 11 mai 2020.

15 ESJ ont répondu à cette enquête

Durant la période de confinement, la Fédération des Espaces pour la Santé des Jeunes n'a eu de cesse de prendre des nouvelles, maintenir à jour et communiquer les états de fonctionnement de ses adhérents.

Données quantitatives :

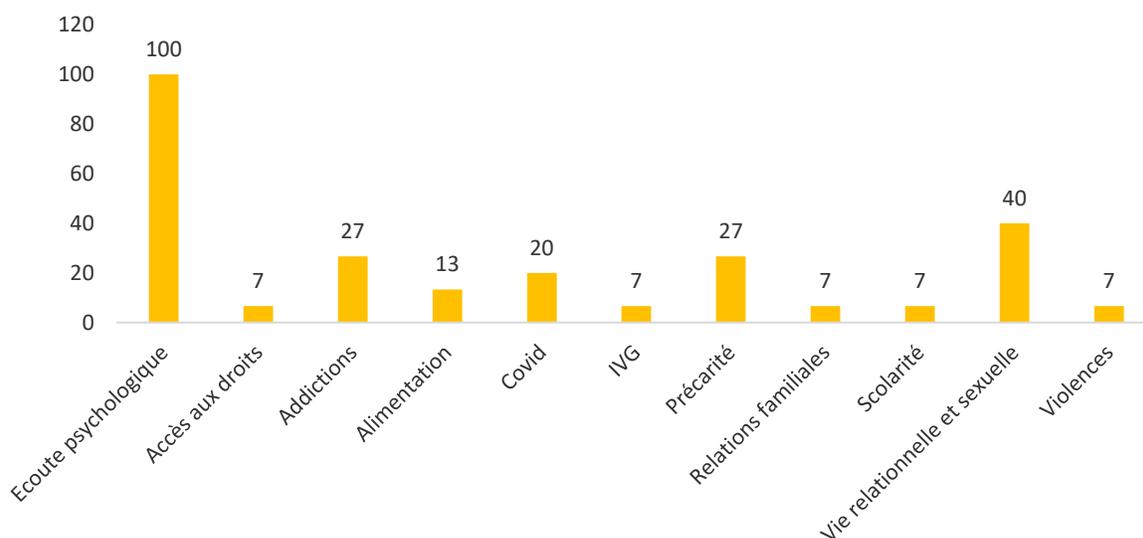
Durant le confinement, **52 professionnel(le)s** des Espaces Santé Jeunes de France (ESJ) ont œuvré pour accompagner les adolescents et jeunes adultes dans cette période si inédite. Cela représente une moyenne de **3,47 ETP par ESJ**.

80% de ces professionnel(le)s étaient en télétravail et 20% en travail sur site.

Si **2061 consultations et entretiens** téléphoniques ont été réalisés, 4 accueils présentiels d'urgence ont permis de solutionner des situations complexes. Au sein de ces consultations, **188 jeunes** n'étant pas connus d'un ESJ avant la période du confinement ont été accompagnés par les professionnel(le)s mobilisé(e)s.

Enfin, **aucune action collective** n'a été réalisée afin de respecter les réglementations dues à la période.

Proportion des thématiques abordées (en %)



Données qualitatives :

Avec l'arrivée du confinement, certaines difficultés nouvelles se sont révélées :

- Pour deux ESJ municipaux (Gennevilliers et Nanterre), les professionnel(le)s ont dû **jongler en présentiel entre missions ESJ, création d'une cellule psychologique de crise, missions en centres de santé et en centre Covid**. Une complète réorganisation était donc nécessaire, devant de surcroît tenir compte des protocoles sanitaires nécessaires à la sécurité du public et des professionnel(le)s. Cela a forcément mis à mal l'équipe qui se retrouvait dispersée sur différents sites. Une **fatigue** due à la longueur de la période, à des plannings parfois au jour le jour et au stress induit par la maladie a par ailleurs été collectivement exprimée.
- Le Personnel Croix-Rouge de l'ESJ de Saint-Martin ayant été redéployé sur des **missions d'aide alimentaire d'urgence**, l'activité de la structure a été fortement impactée.
- Pour les professionnel(le)s en télétravail, une **difficulté à maintenir le contact** avec certains jeunes, à **faire évoluer des situations** ou à **faire passer des messages** de prévention ont été repérées. Certains jeunes ont malheureusement été **perdus de vue** durant cette période. Pour certains ESJ, la **fermeture des** locaux a d'ailleurs nécessité une véritable réflexion afin de solutionner la perte d'un numéro de téléphone ou de logiciels métiers représentant les seuls moyens de contact avec les jeunes.
- Qu'il s'agisse de travail sur site ou de travail, les **orientations vers les partenaires** ont été une véritable problématique : d'une part par **l'impossibilité de mouvement** (des jeunes ou des professionnel(le)s et d'autre part par un **manque de coordination** et de connaissance des modes de fonctionnements des partenaires.
- Certains ESJ comme à Lyon ont eu des difficultés à **relancer certains outils numériques** faute de financement ou à trouver de **nouveaux outils numériques** personnels
- En termes de vécu, certain(e)s professionnel(le)s ont ressenti des difficultés de **ressentir l'angoisse ou le mal-être des jeunes depuis leurs domiciles**.
- Enfin, **le déconfinement et la nécessité d'une nouvelle organisation d'accueil présentiel des jeunes** respectant les protocoles de protection sanitaire a été une véritable problématique. Ce sujet a été abordé via une rencontre nationale d'échanges de pratiques de la FESJ le 20 mai dernier via le logiciel Zoom.

Malgré ces difficultés, les Espace Santé Jeunes ont tout de même su faire preuve de créativité et d'adaptation en proposant de nouveaux services ou de nouvelles modalités d'interventions :

- Créations de **cellules d'écoutes psychologiques tout public** (jeunes, adultes soignants)
- Utilisation du **numéro téléphonique de l'ESJ pour un ensemble de services** au public (ESJ, cellule psychologique, urgences IVG/Grossesse/Gynécologie, orientations Covid)
- **Distributions alimentaires ou de matériels de première nécessité** pour les publics précaires
- Mise en place de **parcours de soins privilégiés et coordonnés** pour les plus précaires

FEDERATION DES ESPACES POUR LA SANTE DES JEUNES

- Mise en place de **plateformes de bénévoles** pour les publics ayant besoin de services présents (cours, pharmacie, accompagnement à des rendez-vous médicaux, etc.)
- Mise en place de **visio-consultations ou de consultations téléphoniques**
- **Création de pages facebook, instagram, telegram** et autres réseaux sociaux afin de maintenir le lien avec les jeunes déjà connus et créer de nouveaux liens
- **Création de magazines numériques** proposant au public des articles et tutoriels adaptés
- Mise en place de **questionnaires pour les jeunes et les parents** afin d'évaluer les besoins post-confinement du public ainsi que leur vécu du confinement
- **Amplification des horaires d'accueils téléphoniques** spontanés pour s'adapter aux besoins des jeunes

Le Fédération des Espaces Santé Jeunes remercie sincèrement les professionnel(le)s des ESJ mobilisés durant cette période. Leur capacité d'adaptation, leur créativité et leur force aura permis de continuer à accomplir leur vocation : accueillir, soutenir et accompagner les jeunes.

COLLOQUES ET EVENEMENTS



Table ronde Pfizer – 13 novembre 2020

« Décrochage en santé chez les jeunes, comment accompagner la Génération Z (16-24 ans) dans la responsabilisation vis-à-vis de leur santé ? »

Avec pour intervenants : Monique Dagnaud (sociologue), Vincent Persuane (président de la FESJ), Léa Moukanas (présidente de la fondation Aïda), Marion Mathieu (formatrice scientifique de l'association Tous Chercheurs), David Lepoittevin (Directeur de la BU vaccins / prévention chez Pfizer)

Pour voir un résumé de la table ronde : [Cliquer ici](#)

Cet événement a permis de réunir une vingtaine de journalistes intéressés par le sujet.

Eloc'en Seine – 18 novembre 2020

Dans ce concours d'éloquence, chaque équipe composée d'un adulte et de 2 enfants (13-18 ans) a du fournir un discours de 6 à 8 minutes sur le sujet suivant : *"Va, rêve et respire"*, sujet ô combien inspirant vu la situation inédite que nous avons traversé au cours de l'année 2020...

Cet événement a malheureusement été reporté en 2021 compte-tenu de la situation sanitaire du moment.



LES RENCONTRES NATIONALES

Le Conseil des partenaires

En octobre 2017 se réunissait pour la première fois un collectif des partenaires dans le but d'interpeller les pouvoirs publics sur l'importance de la prévention, notamment dans le cadre de la future Stratégie Nationale de Santé qui a été lancée en janvier 2018. Ce collectif a réuni autour d'une même cause les instances associatives nationales œuvrant pour la promotion de la santé des jeunes, se dénommant alors « Collectif national d'associations partenaires - Bien-être et santé des jeunes ».

Il est représenté par les associations suivantes :

- LANDMA (Association nationale des maisons des adolescents),
- LANPAEJ (Association Nationale des Points d'Accueil - Ecoute Jeunes),
- L'EPE (Ecole des parents et des éducateurs) Ile de France,
- La Fédération Addiction,
- La FESJ (Fédération des Espaces pour la Santé des Jeunes)
- La FNEPE (Fédération nationale des écoles des parents et des éducateurs)
- La CNAPE (Convention Nationale des Associations de Protection de l'Enfance)

Malgré la situation sanitaire et les priorités qui en ont découlé pour chacune des associations nationales, le Conseil des Partenaires a pu se réunir à **deux reprises au cours de l'année 2020** – le 31 août et le 29 septembre – abordant notamment la situation des étudiants universitaires durant (et après) le confinement ainsi que les pistes de travail qui seront développées à moyen terme et compte-tenu de la situation de crise sanitaire inédite que nous traversons.

Représentation auprès de l'ANPAEJ

En 2020, quatre adhérents de la Fédération des Espaces pour la Santé des Jeunes sont membres du Conseil d'Administration de l'Association Nationale des Points Accueil Ecoute Jeunes. Parmi eux, l'ancien président de la fédération et actuel vice-président de l'ANPAEJ, ou encore l'actuelle trésorière adjointe de la fédération.

Dans ce cadre, nombre de nos adhérents ont été activement représentés lors des différentes instances régionales de la Stratégie Interministérielle de Lutte contre la Pauvreté : entre autres Aubagne, Cœur d'Hérault, La Ciotat, Nanterre ou Tours

Journée Nationale d'Echanges de Pratiques Professionnelles

Afin de pouvoir échanger au sujet de leurs pratiques professionnelles pendant la période de confinement et au sortir de celle-ci, ainsi que sur leurs perspectives de travail, les professionnel-le-s des Espaces Santé Jeunes se sont réuni-e-s en visioconférence le 20 Mai 2020. Au total, **28 personnes étaient présentes**.

Trois ateliers avaient été proposés (actions collectives de prévention ; écoute psychologique et accompagnement pendant le confinement ; éléments à conserver de cette période) et les participant-e-s ont pu échanger durant 45 minutes avant de retourner en plénière.

Un compte-rendu détaillé de cette rencontre est disponible en annexes du présent bilan.

CA et Bureau de la FESJ

Compte-tenu de la situation sanitaire, le bureau et le conseil d'administration de la Fédération des Espaces pour la Santé des Jeunes ont développé des stratégies numériques afin de pouvoir faire perdurer les nombreux champs de travaux en cours. **Ils ont donc communiqué régulièrement par mail, visioconférences, groupes Whatsapp et Espace de Travail « Slack ».**

Ces différents outils ont permis d'aboutir à des résultats concrets :

- Mise en ligne de la nouvelle Cartosantejeunes le 10 juillet 2020
- Changement des statuts et du logo de la Fédération lors de l'assemblée générale extraordinaire du 11 décembre 2020
- Mise en ligne du nouveau site de la Fédération le 12 décembre 2020
- Réactivation des publications facebook, création d'un groupe de travail sur les données probantes
- Suivi et communication des états de fonctionnement des adhérents durant la période de confinement

LES RENCONTRES LOCALES

DANS LES HAUTS-DE-SEINE

MDA 92

Le président de la Fédération des Espaces pour la Santé des Jeunes est membre du Conseil d'Administration de la Maison des Adolescents des Hauts-de-Seine. Dans ce cadre, il travaille à la représentation des neuf dispositifs adhérents sur le département et veille à la fluidité des parcours des jeunes et à la bonne articulation des dispositifs locaux.

PAEJ 92

Le président de la Fédération des Espaces pour la Santé des Jeunes est désigné coordinateur des Points Accueil Ecoute Jeunes des Hauts-de-Seine. Au cours de l'année 2020, il n'a eu de cesse de réunir les PAEJ du

département (adhérents ou non à la FESJ) et à travailler sur leur articulation avec les autres dispositifs existants.

Durant le confinement, un état des lieux et une communication du fonctionnement des PAEJ et MDA du département a été réalisé de manière distincte mais au même titre que celui réalisé pour les adhérents de la FESJ.

Par ailleurs, les Espaces Santé Jeunes et PAEJ des Hauts-de-Seine se sont rencontrés en visio-conférence le 15 octobre 2020 afin d'aborder les interrogations concernant le fonctionnement des différents PAEJ compte-tenu de la situation sanitaire ainsi que les articulations à opérer avec la Maison des Adolescents des Hauts-de-Seine. Cette rencontre a réuni neuf participants de : Colombes, Fontenay-aux-Roses, Gennevilliers, Issy-les-Moulineaux et Nanterre,

Un compte-rendu écrit de cette rencontre est disponible sur demande par mail à : coordination@fesj.org

« Petit Dej ESJ 92 »

Si d'ordinaire trois rencontres annuelles ont lieu pour réunir les adhérents des Hauts-de-Seine de la FESJ, la situation sanitaire ne nous a permis de nous réunir qu'à deux reprises :

- Le 21 janvier à Boulogne-Billancourt avec pour thème « le rôle du psychologue en Espace Santé Jeunes », réunissant 12 participants
- Le 15 octobre : cf ci-dessus la partie « PAEJ92 »

DANS LES BOUCHES-DU-RHÔNES

Stratégie interministérielle de lutte contre la pauvreté

Un travail intense autour des groupes de travail 8 a été réalisée par Verena Sabatino, co-animatrice régionale de la stratégie pauvreté, et a ainsi permis la mobilisation des ESJ autour des incertitudes et difficultés de financement rencontrés suite à de la crise sanitaire.

Comado 13

Durant l'année 2020, six rencontres (dont trois en distanciel) ont permis de réaliser un travail autour de la refonte de l'annuaire des structures du département offrant un accompagnement des jeunes avec des troubles psychiques.

CODEPS 13

Deux rencontres de travail ont permis de maintenir le lien malgré la crise sanitaire et de faire perdurer les liens et travaux déjà engagés

Perspectives 2021

- **Faire perdurer et développer les ressources nouvelles créées en 2020 :**

Agrémenter la Cartosantéjeunes de nouveaux dispositifs et la maintenir à jour

Compte-tenu des nouveaux statuts de la FESJ, accroître le nombre d'adhérents à la Fédération des Espaces pour la Santé des Jeunes

Nourrir le nouveau site www.fesj.org

- **Rechercher des financements**

Afin de pouvoir recruter de manière stable un(e) coordinat(eur)(rice) de la Fédération des Espaces pour la Santé des Jeunes

- **Animer activement la vie de la Fédération**

En programmant des rencontres et formations entre les adhérents

En proposant des groupes de travail sur des thématiques actuelles

En proposant des publications d'expertises

- **Continuer à défendre les Espaces pour la Santé des Jeunes**

En les représentant auprès des institutions publiques

En les représentant lors d'événements ou de colloques

Nos financeurs en 2020



Direction Départementale de la
cohesion sociale des hauts-de-seine
(ddcs 92)

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES HAUTS-DE-SEINE
(CD 92)



UNION RÉGIONALE DES MISSIONS
LOCALES
PAYS DE LA LOIRE

LABORATOIRE PFIZER



COTISATIONS DES ADHÉRENTS DE LA
FÉDÉRATION DES ESPACES
POUR LA SANTE DES JEUNES

Informations de contact

Vous pouvez contacter les membres du bureau de la manière suivante :

VINCENT PERSUANNE PRESIDENT	ANNE PUELINCKX VICE-PRESIDENTE	NATHALIE LE LIRZIN VICE-PRESIDENTE
		
president@fesj.org	coordination@fesj.org	coordination@fesj.org

ANNE MERLIN CALZIA TRESORIERE	VERENA SABATINO TRESORIERE ADJOINTE
	
coordination@fesj.org	coordination@fesj.org

Informations sur l'association

Fédération des Espaces pour la Santé des Jeunes
35 rue Estelle, 13001 Marseille
www.fesj.org

Annexes

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN 2020

Suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 décembre 2020 :

- Vincent PERSUASSE, président, responsable Espace Santé Jeunes de Nanterre
- Anne PUELINCKX, vice-présidente, directrice Espace Santé Jeunes Bassin Cannois
- Nathalie LE LIRZIN, vice-présidente, coordinatrice Espace Santé Jeunes Gennevilliers
- Anne MERLIN-CALZA, directrice Mission Locale cœur d'Hérault, trésorière
- Verena SABATINO, coach, trésorière-adjointe
- Mike Arinci, Directeur Espace Santé Jeunes Aubagne, membre du CA.
- Julien PERRIN, Coordinateur Réseau Santé Social Jeunes La Ciotat, membre du CA
- Lila SOME, directrice IMAJE Marseille, membre du CA.
- Xavier VANDERPLANCKE, coordinateur Espace Santé Jeunes Lyon, membre du CA
- Valérie VERDIER, Directrice Espace Santé Jeunes de Tours, membre du CA.

NOUVEAUX STATUTS DE LA FESJ



**FEDERATION
DES ESPACES POUR LA SANTE DES JEUNES**

STATUTS

PREAMBULE

La présente modification de statuts a pour objet l'évolution de la « Fédération des Espaces Santé Jeunes » vers la « Fédération des Espaces pour la Santé des Jeunes » dans une optique d'ouverture, notamment aux personnes morales qui n'ont pas le statut d'Espace Santé Jeunes et aux personnes physiques qui pourront adhérer à l'association.

TITRE I – DÉNOMINATION - OBJET - SIÈGE – DURÉE

Article 1 : Dénomination

Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 ayant pour titre :

FÉDÉRATION DES ESPACES POUR LA SANTÉ DES JEUNES.

L'association peut également être désignée par son sigle :

FESJ

Article 2 : Objet et valeurs communes

La Fédération des Espaces pour la Santé des Jeunes est née de la réflexion d'un groupe d'Espace Santé Jeunes de la région Provence Alpes Côtes d'Azur qui ont échangé sur leurs pratiques durant deux ans.

- ❖ Les Membres fondateurs sont les Espaces Santé Jeunes suivants :
 - ESPACE SANTE JEUNES de Salon-de-Provence,
 - ESPACE SANTE JEUNES de Fréjus – St Raphaël,
 - POINT JEUNES de Toulon (Ligue Varoise de Prévention)
 - ESPACE SANTE JEUNES de Cannes,
 - ESPACE SANTE JEUNES de Marseille,
 - ESPACE SANTE JEUNES d'Aubagne,
 - APORS de Martigues – Port de Bouc

La Fédération des Espaces pour la Santé des Jeunes (FESJ) est un réseau de structures engagées dans la prévention, la promotion et l'amélioration de l'accès aux droits et à la santé des jeunes, de 11 à 25 ans.

Ces structures interdisciplinaires et multi partenariales sont des lieux d'accueil, d'écoute, de prévention, d'accompagnement et de médiation dans une démarche d'amélioration de la santé (physique, psychologique et sociale) des jeunes et de leurs familles.

Leurs actions se déroulent au sein des structures et/ou dans les différents lieux de vie et d'accueil des jeunes, organismes de formations, lieux de scolarité, d'animation, de soins, etc.

Les valeurs auxquelles adhèrent les membres de la fédération des Espaces Santé Jeunes s'appuient sur :

- La conception de la Santé définie par l'OMS (1946) qui est : « La santé est un état complet de bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité ».
- Le développement des compétences psychosociales comme définies par l'OMS (1993)
- La promotion de la santé selon la Charte d'Ottawa (1991)
- La convention internationale des droits de l'Enfant et de l'Adolescent (1989).

La fédération est fondée sur des valeurs partagées et sur une éthique commune impliquant :

- Le respect de la personne
- La libre accessibilité
- La gratuité
- La confidentialité
- Le choix possible de l'anonymat

La FESJ, dont les fondements s'appuient sur la **promotion de la santé**, positionne la jeunesse et son entourage au centre de ses préoccupations avec chaque réseau local de partenaires.

FEDERATION DES ESPACES POUR LA SANTE DES JEUNES

Fondée sur une **approche humaniste**, organisée autour des valeurs de mixité, de laïcité, et de solidarité, la FESJ s'appuie sur les principes d'interdisciplinarité, de respect et de non-jugement, d'aller vers, pour accompagner les jeunes dans leur singularité.

La FESJ **mobilise** les réseaux institutionnels et **participe aux politiques publiques** en faveur des jeunes et de leurs familles, en étant **force de proposition** d'actions, de créations, de projets et de recherches.

Étant donné son caractère, elle s'interdit toute action partisane dans les domaines politiques ou religieux.

Article 3 : But et moyens

La FEDERATION des ESPACES pour la SANTÉ des JEUNES a pour but de mobiliser les professionnels et les réseaux de professionnels du champ sanitaire, psychologique, social, juridique, éducatif, scolaire et culturel qui favorisent sous toutes ses formes l'accès à la santé et à la citoyenneté des jeunes dans le respect de leur déontologie et de leur éthique. L'idée étant de mutualiser leurs connaissances et de les partager avec d'autres dispositifs partageant les mêmes finalités.

La fédération se donne pour objectifs de :

- Permettre la reconnaissance des « Espace pour la Santé Jeunes auprès des pouvoirs publics,
- Contribuer à la politique de santé publique en faveur des jeunes et de leurs familles.

Par les moyens suivants :

- Soutenir les Espaces pour la Santé des Jeunes.
- Renforcer le maillage territorial.
- Observer, proposer et dégager des perspectives pour les pouvoirs publics.
- Capitaliser autour des savoir-faire et valoriser les actions
- Sensibiliser les jeunes, professionnels et le grand public sur les enjeux liés à la santé des jeunes

Article 4 : Siège social

Le siège social est fixé au 35 rue Estelle, 13001 Marseille

Il pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration, la ratification par L'Assemblée Générale sera nécessaire.

Article 5 : Durée

L'association est constituée pour une durée illimitée

TITRE II – MEMBRES DE L'ASSOCIATION

Article 6 : Admission

Peuvent demander adhésion aux présents statuts toute personne physique ou morale souhaitant contribuer à l'activité de l'association et épousant les valeurs précédemment citées.

Toute personne physique ou morale souhaitant adhérer à l'association doit en faire la demande par écrit. La demande est transmise au conseil d'administration qui statue sur l'adhésion.

Les frais d'adhésion diffèrent entre les personnes morales (membres actifs) et les personnes physiques (personnalités qualifiées) s'acquittant d'une cotisation dont le montant pour une année civile est établi chaque année en assemblée générale.

Toute personne morale adhérente déléguera une personne physique à défaut de son représentant légal.

Toute personne morale ou physique adhère à la charte de la Fédération des Espaces pour la Santé des Jeunes

Article 7 : Collèges et composition

Les membres de la FESJ sont représentés au travers de trois collèges :

Collège n°1 : Les Membres Actifs :

Sont considérés comme tels les personnes morales (dispositifs ou structures) qui auront versé leur cotisation annuelle et qui adhèrent aux présents statuts. La qualité de Membre Actif s'acquiert par décision du Conseil d'Administration qui délibère sur la demande de la personne morale.

Collège n°2 : Les Personnalités Qualifiées :

Sont considérés comme personnalités qualifiées les personnes physiques qui, par leur motivation, leur expertise ou leur expérience, peuvent promouvoir ou développer le rayonnement de la FEDERATION des ESPACES pour la SANTE des JEUNES. Ils sont adhérents de la fédération, versent donc leur cotisation annuelle et adhèrent aux présents statuts. Ces experts peuvent être des professionnels, des jeunes ou des parents.

Collège n°3 : Les Membres de droit :

Ils participent au financement de la FESJ (collectivités territoriales, Etat, Sécurité Sociale ou institutions publiques et privées impliquées dans le réseau des Espaces pour la Santé des Jeunes) et c'est à leur demande qu'ils siègent à titre consultatif

Article 8 : Radiation

La qualité de membre se perd :

- par démission,
- par radiation prononcée par le Conseil d'Administration, pour non-paiement de la cotisation, ou pour tout acte contraire aux buts définis, la personne morale ou physique concernée ayant été préalablement appelée à présenter sa défense.

TITRE III – ADMINISTRATION - GOUVERNANCE

Article 9 : Conseil d'Administration

La Fédération est administrée par un Conseil d'Administration de 7 à 13 membres. Ces administrateurs sont élus pour 3 ans par l'Assemblée Générale, sans limite de mandats.

À condition d'être à jour dans ses cotisations et d'avoir transmis une candidature, tout Membre Actif peut postuler à un siège du Conseil d'Administration. Il en va de même pour les Personnalités Qualifiées, cependant leur représentation ne peut excéder 25 % du nombre total de sièges du Conseil d'Administration.

Les administrateurs s'engagent à participer aux travaux de l'association, dans le respect des valeurs définies dans le projet associatif, formalisées dans la charte de la Fédération des Espaces pour la Santé des Jeunes.

En cas de vacance d'un poste, le Conseil d'Administration pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres. Il est procédé à leur remplacement définitif par la plus proche Assemblée Générale. Les pouvoirs des membres ainsi élus prennent fin à l'époque où devrait normalement expirer le mandat des membres remplacés.

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou sur demande d'un quart de ses membres dans un délai de 15 jours, sur un ordre du jour précis :

- en session normale : 3 fois par an,
- en session extraordinaire : lorsque son Bureau le juge nécessaire pour la validation de ses délibérations.

Les décisions sont prises à la majorité absolue des voix des membres présents ou représentés. Chaque membre ne peut être porteur que de deux pouvoirs. En cas de partage des voix, celle du Président compte double. La validité des décisions exige la présence d'un tiers des membres présents.

Le Conseil d'Administration est responsable de la marche générale de la FESJ, en particulier :

- Il arrête le projet de budget, établit les demandes de subventions et les utilise selon les attributions et les conditions qui lui sont fixées.
- Il gère les ressources propres à la FESJ.
- Il établit le compte d'exploitation et le rapport moral.
- Il gère le personnel de la fédération des ESJ.

Aucun membre du Conseil d'Administration ne doit se servir de son titre s'il n'est délégué officiellement à cet effet. Tout écrit, tout article ou brochure, toute déclaration ayant trait à l'activité de la Fédération et/ou s'autorisant de son patronage, ne peuvent être envisagés en dehors d'un mandat du Président ou du Secrétaire Général.

Par ailleurs, la Fédération ne peut être tenue pour responsable des gestions comptables propres aux personnes adhérentes.

Article 10 : Bureau

Le conseil d'administration choisit parmi ses membres, un bureau composé au plus de :

- un Président
- deux Vice-Présidents
- un Secrétaire Général, un Secrétaire Adjoint
- un Trésorier, un Trésorier Adjoint

Le Bureau est désigné par le Conseil d'Administration

Le Bureau se réunit au moins 3 fois par an.

Le Bureau prépare les travaux du Conseil d'Administration et veille à l'exécution de ses décisions.

Article 11 : Assemblée Générale (Ordinaire)

L'Assemblée Générale se réunit une fois par an en session ordinaire et chaque fois qu'elle est convoquée. Les absents peuvent y être représentés. Chaque membre ne peut être porteur que de deux pouvoirs.

L'Assemblée Générale se réunit sur convocation, par le Président, dans un délai de 15 jours, sur un ordre du jour précis.

Elle comprend :

- Les Membres Actifs et les Personnes Qualifiées à jour de leurs cotisations, au plus tard le jour de l'Assemblée Générale, avant l'ouverture officielle des travaux qui ont voix délibérative.
- Les Membres de Droit sont invités par le Bureau et le Président à assister aux séances statutaires, ils ont voix consultative.

Le président, assisté des membres du Conseil d'Administration, préside l'Assemblée et expose la situation morale de l'association.

Le trésorier rend compte de sa gestion et soumet le bilan à l'approbation de l'Assemblée.

Il est procédé, après épuisement de l'ordre du jour, au remplacement, des membres sortants du Conseil.

Ne devront être traitées, lors de l'Assemblée Générale, que les questions soumises à l'ordre du jour.

L'assemblée Générale est publique.

Article 12 : Assemblée Générale Extraordinaire

Sur décision du Conseil d'Administration, ou sur la demande de la moitié plus un des adhérents, le Président peut convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire, suivant les modalités d'organisation prévues à l'article 11.

L'Assemblée Générale ne délibère valablement que si la moitié des membres est présente ou représentée. Les absents peuvent y être représentés. Si le quorum n'est pas atteint, une deuxième A.G.E. est convoquée au moins dix jours après et délibère valablement quel que soit le nombre de présents à la majorité de deux tiers des membres présents.

Article 13 : Ressources

Les recettes de la Fédération se composent :

- 1) Des subventions de l'État et de l'Europe
- 2) Des subventions des collectivités territoriales
- 3) Des ressources d'organismes privés
- 4) Des ressources créées à titre exceptionnel liées à l'activité, les études et les formations.
- 5) Des cotisations.
- 6) Toutes autres recettes autorisées par la loi.

Les recettes sont approuvées et les dépenses sont ordonnancées par le Trésorier et le Président.

Le président est habilité par le Bureau à prendre toutes décisions ayant un caractère de gestion courante pour la bonne marche de la fédération, à charge pour lui d'en rendre compte.

Article 14 : Modifications des statuts

Les statuts ne peuvent être modifiés en Assemblée Générale Extraordinaire que sur proposition du Conseil d'Administration ou du quart au moins des membres qui composent l'Assemblée Générale.

Le texte des modifications doit être communiqué aux membres de l'Assemblée Générale Extraordinaire 7 jours avant la réunion au plus tard.

L'Assemblée Générale Extraordinaire ne délibère valablement que si les conditions du dernier paragraphe de l'article 12 sont réunies.

Article 15 : Dissolution

En cas de dissolution prononcée par les deux tiers au moins des membres présents à L'Assemblée Générale, cette dernière désigne un ou plusieurs commissaires chargés de la liquidation des biens de la Fédération.

Statuts modifiés et adoptés en Assemblée Générale Extraordinaire

Le vendredi 11 décembre 2020

COMPTE-RENDU DE LA JOURNEE NATIONALE D'ECHANGES DE PRATIQUES PROFESSIONNELLES – 20 MAI 2020

Afin de pouvoir échanger au sujet de leurs pratiques professionnelles pendant la période de confinement et au sortir de celle-ci, ainsi que sur leurs perspectives de travail, les professionnel·le·s des Espaces Santé Jeunes se sont réuni·e·s en visioconférence le 20 Mai 2020. Au total, 28 personnes étaient présentes. Après un temps de présentation des modalités de la réunion Zoom, les participant·e·s ont été réparti·e·s dans trois salons de discussion, en fonction des souhaits émis au moment de leur inscription à la réunion.

Trois thèmes avaient été proposés (actions collectives de prévention ; écoute psychologique et accompagnement pendant le confinement ; éléments à conserver de cette période) et les participant·e·s ont pu échanger ceux-ci durant 45 minutes.

PRATIQUES COLLECTIVES ET FONCTIONNEMENTS

L'ensemble des Espace Santé Jeunes ont dû suspendre les actions collectives en raison de la fermeture des structures accueillant les groupes (établissements scolaires, missions locales ...) et de leur propre fermeture. Le PAEJ d'Aix en Provence a cependant pu maintenir une action collective auprès d'un group de Mineurs Non Accompagnés, en utilisant la visioconférence. Afin de maintenir un lien avec les jeunes en dépit du contexte de pandémie et de confinement, plusieurs ESJ ont utilisé les réseaux sociaux pour relayer des informations ainsi que des articles sur le thème de la santé, notamment psychique.

Dès le déconfinement, les ESJ ont essayé de faire redémarrer certaines actions collectives, sous des formes adaptées aux recommandations sanitaires et aux problématiques qu'ont pu rencontrer les jeunes pendant le confinement. L'ensemble des ESJ se sont accordés sur le fait que les actions de prévention n'avaient pas pu reprendre dans les établissements scolaires. Seul l'ESJ 37 a pu mettre en place une action de prévention dans un collège, sur le thème du COVID et sous la forme d'un groupe de parole. En revanche, d'autres actions ont pu reprendre ou étaient en préparation. L'ESJ d'Aubagne a quant à lui pu proposer de nouveau des visites médicales. Les ateliers auprès des bénéficiaires de la Garantie jeune ont repris eux aussi dans plusieurs régions, en partenariat avec les missions locales (en fonction des possibilités offertes par les locaux et en petit groupe si nécessaire). À Cannes, les actions de prévention ont repris auprès des jeunes de l'ASE pour évoquer diverses problématiques liées en lien avec la période de confinement.

Diverses idées ont également été émises pour préparer "l'après". L'ESJ de Cannes a évoqué le potentiel décrochage de certains élèves (de quatrième notamment) et a émis des idées pour pallier celui-ci (mise en place de groupes de parole, d'actions sur le thème de la scolarité...) Ont également été évoquées les angoisses exprimées par les personnels enseignants et le caractère potentiellement "contagieux" de celles-ci pour les élèves ; la question a été posée de la façon dont prendre ces angoisses en compte tout en évitant d'en susciter chez les jeunes.

Toujours dans la perspective de "l'après-COVID", les ESJ ont pris différentes initiatives à l'approche des vacances d'été. Parmi les différentes mesures présentées nous avons noté une présence renforcée des

équipes, un roulement des congés pour maintenir l'activité en Juillet et en Août, mais aussi une éventuelle compensation de certaines actions n'ayant pas pu être menées en raison du contexte sanitaire.

Pratiques individuelles

L'accueil téléphonique a été maintenu dans l'ensemble des Espace Santé Jeunes, en prenant soin de garantir le respect des principes de confidentialité, et en s'élargissant parfois à d'autres publics. Certains ESJ comme celui de Nanterre ont également fait partie d'une cellule d'écoute mise en place par la municipalité.

Concernant l'activité d'écoute à destination des jeunes, les accueillant·e·s évoquent un dispositif sollicité majoritairement par des personnes déjà connues de la structure et mettent en avant le caractère facilitateur d'une prise de rendez-vous préalable. Les rendez-vous téléphoniques ont très bien fonctionné pour maintenir les suivis et la possibilité était offerte aux usagers d'appeler entre les rendez-vous. En complément de l'accueil téléphonique, l'ESJ d'Issy-les-Moulineaux a également reçu des jeunes en visioconférence sur la plateforme Doctolib. A Reims l'Espace Santé Jeunes a accompagné la Mission Locale pour que certains jeunes puissent être orientés vers l'ESJ. A Lyon, l'équipe a également assuré des permanences dans le cadre du dispositif Promeneurs du Net. A Nanterre, les consultations diététiques ont été maintenues, en visioconférence. A Courbevoie, l'activité d'écoute a été limitée, une seule écoutante se trouvant en télétravail.

Certaines situations ont pu nécessiter une intervention en présentiel, pour effectuer un test de grossesse ou bien pour répondre à une situation de violences.

RESSENTIS ET VÉCU DES PROFESSIONNEL·LE·S

Concernant les actions collectives réalisées pendant le confinement

Si l'animation de groupes de parole à distance a permis de poursuivre l'activité de façon "sécurisée" pendant la période de confinement, elle présente néanmoins certaines limites. En effet, l'impossibilité pour la personne en charge de l'animation de prévenir d'éventuels débordements (puisque pas sur place) peut nécessiter la présence d'un autre adulte qui elle-même peut impacter la parole des jeunes.

Concernant l'écoute individuelle

Le contact avec certains jeunes bénéficiaires de l'écoute téléphonique a été perdu et certains suivis ont été difficiles à maintenir. Les écoutant·e·s ont évoqué le développement de phobie scolaire chez certains jeunes mais aussi le fait que la problématique de séparation s'est trouvée apaisée chez certains d'entre eux. Certains professionnel·le·s évoquent une majorité de jeunes allant globalement bien et quelques jeunes dont les fragilités ont pu être exacerbées par la situation.

Les professionnels eux-mêmes ont connu certaines difficultés pendant cette période particulière. Le confinement a suscité de la sidération chez certains d'entre eux et a également généré quelques difficultés de positionnement. La demande était parfois "inversée" (les professionnels devaient solliciter les jeunes) ; dans d'autres cas, les jeunes devaient appeler eux-mêmes à l'heure du rendez-vous. La question de la confidentialité dans le cadre de ces rendez-vous téléphoniques a été soulevée par certains jeunes.

Du point de vue de l'organisation du travail, les professionnel-le-s ont mentionné un temps d'adaptation nécessaire pour mettre en place de nouvelles modalités de travail. Ils ont également évoqué certaines difficultés pratiques (remaniement régulier des plannings pour les professionnel-le-s ; difficulté pour certains jeunes de s'isoler pour téléphoner ...) liés au changement du lieu d'écoute. Il leur a aussi été difficile, parfois, de gérer la confidentialité et l'intimité du fait de la délocalisation de l'écoute à leur domicile et de séparer, pour cette même raison, les sphères professionnelle et privée. Ont également été soulevées la difficulté à investir les suivis de la même manière qu'habituellement et la question de la clinique "masquée" au sortir du confinement : comment accueillir de nouveau les jeunes avec un masque, une visière ? Se projeter est apparu difficile mais réalisable.

PRATIQUES INSPIRANTES

Les outils numériques ont été d'une grande aide pour maintenir une partie de l'activité de prévention. Les réseaux sociaux ont été mobilisés de façon importante par plusieurs espace santé jeunes pour communiquer des informations sanitaires mais aussi pour relayer des contenus thématiques liés à la santé, notamment psychique. Facebook et Instagram ont ainsi permis de maintenir le lien avec certains jeunes et apparaissent comme des moyens de communication à développer. La période de confinement a servi de "déclencheur" dans certains ESJ pour ouvrir une page Facebook ou créer de nouveaux supports de communication. A Aubagne, l'Espace Santé Jeunes a travaillé de concert avec le CODEPS 13 pour rédiger un magazine (Le petit déconfiné) à destination des 11-13 ans et proposer dans celui-ci divers articles et tutoriels (comment fabriquer du savon, comment fabriquer un masque, comment bien dormir ...)

Accessibilité de l'écouteLa visioconférence, qui s'est avérée très utile pendant la période de confinement, est également évoquée comme un moyen de se rendre accessible pour des jeunes dans l'incapacité de se déplacer, très éloignés des structures ou n'osant pas faire la démarche de se rendre sur place. Les professionnels ont évoqué la nécessité de développer des réseaux privilégiés, notamment à destination des Mineurs Non-Accompagnés, et de maintenir l'écoute téléphonique pour les adolescents. Certains ados ont d'ailleurs fait part de leur refus de revenir en présentiel.

CONCLUSION

La réunion s'est terminée par un échange sur les perspectives de travail et de rencontre entre les différents Espaces Santé Jeunes. Les participant-e-s ont émis le souhait de se rencontrer plus souvent au cours de l'année, notamment par visioconférence. Ils ont aussi fait état d'un besoin d'organiser plus régulièrement des ateliers et des moments d'échange de pratique entre les différentes professions afin de clarifier les postures et les missions respectives. A aussi été évoqué la possibilité de travailler de concert par l'intermédiaire de la visioconférence et de plateformes de partage de documents telles que celles utilisées pour mener la présente réunion (Zoom, Google Drive ...) L'exploitation des outils numériques en interne est également apparue comme quelque chose à développer ; ceux-ci ont en effet été indispensable pour permettre la continuité du travail en équipe.

Enfin, une question a émergé lors de ces discussions : comment protéger la philosophie des Espaces Santé Jeunes pendant des périodes comme celle que nous venons de connaître ?

Rédaction du compte-rendu : Kathy LAROCHE (ESJ 37 - Tours)



Fédération des Espaces pour la Santé des Jeunes